

mes parlant un langage et ayant des mœurs dont ils ont toute raison de redouter l'ascendance. En considérant ces circonstances, je suis d'avis que les Canadiens-Français ont toute raison de craindre l'extinction future de leur langue et l'effacement de leurs mœurs particulières, et soit que quelques-uns d'eux songent ou non à ces éventualités, il n'y a pas à douter qu'ils redoutent de tomber un jour dans l'insignifiance.

De fait, la vraie question entre les partis dans ce pays, est une question de temps. Les Français ne peuvent pas ignorer dans leurs cœurs qu'ils ont en ce moment leur part entière de pouvoir, mais ils voient ce pouvoir tendre constamment, pour ainsi dire, à leur échapper pour passer entre les mains d'autres hommes, et c'est ce qui les rend nerveux et jaloux. D'un autre côté, les Anglais doivent avoir la conscience que, éventuellement, la domination du pays leur reviendra; mais ils sont impatients et voudraient assurer le prix avant de l'avoir légitimement gagné. A l'heure qu'il est, les deux partis occupent la place qui leur convient, chacun d'eux, cependant, s'efforce, celui-ci de précipiter celui-là d'éviter ou dans tous les cas de retarder—une transition qui, dans le cours des choses, sera amenée par l'effet régulier des institutions de la province. Entre temps, des motifs collatéraux surgiront au cours de la lutte, et les parties contestantes en apprécieront la valeur non seulement en autant qu'elles pourront promouvoir les intérêts de leur propre cause, mais en autant surtout qu'elles pourront endommager ou humilier leurs adversaires. Le gouvernement ne sera pas éterné en raison de ses mérites indépendants ou de sa courageuse impartialité; on le jugera suivant que ses vues et ses mesures concorderont avec les visées de l'une ou l'autre des factions.

L'administration de Lord Aylmer était la risée méprisante des Constitutionnels (ainsi qu'ils s'appellent erronément); cependant, lorsque l'esprit factieux des Français parvint à chasser Lord Aylmer hors de leurs rangs, les Anglais le reçurent à bras ouverts, et je les ai vus moi-même l'accompagner jusqu'à l'embarcadère et l'acclamer hautement, lui prodiguant leur éloges, et versant presque des pleurs à son départ:

Après ce coup d'œil jeté sur la composition et les motifs des partis qui divisent le pays, il semblera naturel que je tire de tout cela quelques conclusions pratiques. J'ai déjà dit que si c'est une séparation que l'on redoute, ce serait le parti qui ne cesse d'acclamer et d'invoquer les lois et l'alliance anglaises, qui serait probablement le premier à lever l'étendard de la révolte. Mais mettons de côté l'idée de séparation (et je pense

qu'on peut le faire en toute sûreté) pour ne considérer nos difficultés que comme de simples difficultés journalières d'administration, le parti français, comme se trouvant investi des institutions représentatives du pays, est évidemment le plus formidable, et celui dont la faveur est la plus nécessaire à la conduite des affaires publiques.

Ne parlons plus de ces considérations d'occasion et d'opportunité pour passer à des objets plus permanents et plus élevés; je ne nierai pas que tout en n'admettant pas toutes leurs conclusions, je trouve que les faits sur lesquels les anglais raisonnent ont un grand poids. Bien qu'ils soient hors d'état de prouver que les français agissent d'une manière inconstitutionnelle, ils démontrent fréquemment que ces derniers se servent de la constitution d'une manière peu sage. Il n'est pas contraire à la constitution, par exemple, qu'une des branches du Parlement, qui a plus la charge spéciale de veiller sur les fonds publics, fasse en bloc l'exposé de ses besoins contingents, et de refuser à donner des détails aux autres portions de la législature; mais en même temps, il est déplorable que, de l'aveu presque général, ce privilège soit un prétexte probable pour accorder des salaires excessifs aux partisans de la majorité de l'Assemblée, et peut-être solder les dépenses de comités de correspondance non autorisés et d'association de membres en dehors de la Session. Le remède efficace à ces abus serait l'expression de l'indignation et du ressentiment du peuple, et il est à regretter, d'accord en cela avec le parti anglais, que, pour des fins politiques, il y a à peine ce que l'on appelle le peuple dans le Bas-Canada. De même qu'il en est pour les contingents, de même en est-il au sujet de l'immense influence d'individus qui peuvent contrôler et s'assurer des milliers de votes et de signatures—si l'on veut me permettre cette expression—selon leur désir. Je ne pense pas avec les anglais que cela est inconstitutionnel, mais je suis avec eux quand ils disent que c'est une rude tâche que d'essayer à faire fonctionner la constitution anglaise dans un pays où il n'existe pas d'opinion publique, et à peine assez d'esprit public chez ceux qui ont en mains le pouvoir représentatif pour leur permettre de se quereller entre eux, et se contrôler en quelque sorte les uns les autres.

Ayant ainsi constaté jusqu'à quel

point je me range aux idées du parti anglais, j'ajouterai sans un moment d'hésitation, que je ne vois pas de motif assez fort pour me faire adopter la seule conclusion inévitable que ces idées sollicitent (il n'y a pas moyen d'en tirer d'autre) à savoir: de priver les Bas-Canadiens du libre exercice de leur constitution.—1o. Il y a l'objection évidente de l'odieux et le danger possible de la tentative; 2o. Pour ne pas m'occuper de cette objection d'une importance si infinie, mais au contraire pour ne voir ici qu'une question de principe et de sentiment, il me répugnait, à moins d'y être contraint par une irrésistible nécessité, de priver tout un peuple d'institutions si bien faites pour développer son énergie et son intelligence.

Cette nécessité est loin d'être arrivée pour le Bas-Canada. Je ne vois, au contraire, aucune raison quelconque de ne pas espérer que les Canadiens-Français apprendront à exercer leurs privilèges avec discrétion. Ce n'est encore que tout récemment qu'ils en sont venus à connaître et à sentir leurs pouvoirs, et déjà des hommes de la plus grande expérience dans le pays avouent qu'il y a lieu de croire qu'ils en useront avec sagesse. C'est un aveu que j'ai arraché à plus d'un membre de l'association si mal nommée "Association constitutionnelle." Les événements des deux dernières années auront grandement contribué à l'éducation politique des Canadiens-français. Si vous pouviez voir la tristesse qui plane sur toute la cité, la honte que cela cause aux familles privées, les embarras qui paralysent d'honnêtes négociants, le manque d'ouvrage pour les hommes de peine et autres journaliers: si après avoir eu les oreilles fatiguées des plaintes générales des gens d'ici vous pouviez aller (comme je l'ai fait) dans l'intérieur, à la campagne et dans un circuit de dix et vingt milles, et entendre les paysans déplorer la perte de leur marché habituel dans la capitale,—ah! comme vous verriez alors que l'Assemblée en refusant les subsides ou la répartition de tous les deniers publics, a fait, sur la patience du peuple, une expérience qu'elle n'aura pas la téméraire envie d'essayer une deuxième fois. Partout où je suis allé, j'ai pris le soin d'expliquer à ces bonnes gens, tout en leur parlant de ma soumission la plus entière, que ce n'était pas le gouvernement mais l'Assemblée qui refusait les moyens de faire face aux dépenses ordinaires de